

Prévoyance santé des contractuels :

+6%  **au 1er Mai 2023**

Un choix « Perdant-Perdant » pour les salariés

Payer plus cher ou baisser sa couverture santé, c'est ce que propose la Direction d'Orange...

La Direction a annoncé que le système de prévoyance des contractuels était en déficit et propose, pour y pallier, de mettre une nouvelle fois à contribution les salariés par une augmentation de leurs cotisations.

La CGT FAPT, non signataire de cet accord, est venue réclamer que cette augmentation soit entièrement prise en charge par l'entreprise.

En effet, Orange a réalisé d'importantes économies pendant la crise Covid 2019/2021 et n'a pas réinvesti cet argent pour la santé des salariés. Dans le même temps, le personnel subit une forte hausse du coût de la vie et une baisse importante de leur pouvoir d'achat non compensé par la décision unilatérale de la direction sur les salaires et la faible prime à la carte dont 50% du personnel en sont exclus.

La direction refuse catégoriquement sous prétexte que « la santé n'est pas gratuite » et que « toutes les tranches de salaires doivent suivre l'inflation ». **Merci Patron !**

Où est passé l'argent économisé ces dernières années ?

Pour la CGT FAPT, cet argent doit servir à financer les 6% manquants.

Nouvelles cotisations à compter de Mai 2023 :

Plafond mensuel Sécurité Sociale (PMSS) du Régime Général :	Répartition de la cotisation entre Salarié et Entreprise	
	Part Salarié	Part Orange
PMSS 2022 = 3 428€ PMSS 2023 = 3 666€		
Tranche 1 (salaire brut inférieur au PMSS)	1,399% du salaire Avec une cotisation minimum de 0,57% du plafond de la tranche 1	2,103% du salaire Avec une cotisation minimum de 0,85% du plafond de la tranche 1
Tranche 2 (salaire brut supérieur ou égal au PMSS)	0,169% du salaire Plafonné pour les salaires supérieurs à 8 fois le PMSS	0,262% du salaire Plafonné pour les salaires supérieurs à 8 fois le PMSS

Devant une telle attitude et le manque d'engagement de la direction pour le pouvoir d'achat des salariés, la CGT FAPT a quitté la séance et refuse d'être complice de la direction pour entériner un recul important pour les salariés de droit privé.

La direction doit cesser de faire des économies sur le dos des salariés !

TOUT AUGMENTE SAUF LES SALAIRES

LES SALAIRES APPRECIERONT

